

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 juillet 2019
Français
Original : anglais

**Rapport du Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux
de sa session annuelle de 2019**

(11-13 juin 2019)*

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (11-13 juin 2019). Le rapport sur la première session ordinaire (5 et 6 février 2019) a été publié sous la cote [E/2019/34](#) (Part I), et celui concernant la deuxième session ordinaire (11-13 septembre 2019) sera associé au document [E/2019/34](#) (Parts I and II). Ces rapports seront publiés dans leur forme définitive sous la désignation Documents officiels du Conseil économique et social 2019, Supplément n° 14 ([E/2019/34/Rev.1–E/ICEF/2019/7/Rev.1](#)).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	3
A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	5
C. Méthodes de travail	5
II. Délibérations du Conseil d'administration	5
A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018	5
B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	7
C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2018-2021)	9
D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	10
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	11
F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018	13
G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration	15
H. Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel	16
I. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	18
J. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	19
K. Questions diverses	21
L. Adoption des projets de décision	21
M. Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF	21
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019	23

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

1. Le Président du Conseil d'administration et Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, S. E. M. Omar Hilale, a ouvert la session du Conseil d'administration en indiquant qu'il la présidait pour la première fois et qu'il se réjouissait de l'esprit de collaboration régnant au sein du Conseil.

2. Il a souligné l'importance que revêtait l'année 2019 pour l'UNICEF, car elle marquait le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, une étape également considérée comme majeure par son Gouvernement. C'était en effet une occasion unique de faire le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent et de réfléchir aux moyens d'aller de l'avant pour aider les plus défavorisés.

3. Le Président a observé que 2019 était aussi un moment clé du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il était de la responsabilité du Conseil d'introduire les changements nécessaires pour mettre en œuvre cette réforme, améliorer la coordination à l'échelle du système, éviter les doublons, assurer l'efficacité et la pertinence et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le Président s'est félicité de la collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, collaboration qu'il avait pu constater sur le terrain lors de la visite conjointe en Colombie, appréciant aussi l'occasion qui lui avait été donnée de voir le travail effectué par l'UNICEF là où il est le plus utile.

5. Il a déclaré que l'UNICEF jouait un rôle spécifique en raison de son double mandat – humanitaire et développement – qui devait être considéré comme un continuum, car des interventions humanitaires découlaient les activités de développement.

6. Il a cité la cible 16.2 associée aux objectifs de développement durable qui appelle à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants, estimant que la protection des petites filles était particulièrement importante. Il a également rappelé la récente conférence d'Oslo sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires (23–24 mai 2019), au cours de laquelle il avait évoqué la nécessité d'admettre une responsabilité collective.

7. Le Président a remercié la Directrice générale, M^{me} Henrietta H. Fore, pour la mise en œuvre de sa politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il a noté qu'à la réunion conjointe des Conseils, tous les organismes s'étaient engagés à mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Ils avaient également affirmé le droit de tous les membres du personnel de travailler dans un environnement exempt de toute forme de harcèlement et de mauvais traitements, où les valeurs et les conduites éthiques sont une réalité et où aucune forme d'inconduite sur le lieu de travail n'est tolérée.

8. Il a souligné l'importance de ne laisser aucun enfant de côté et d'atteindre les plus vulnérables afin que tous puissent réaliser leur potentiel, considérant que l'avenir de l'enfance devrait guider les efforts pour parvenir à ce but. Il a estimé que, pour aller de l'avant, il fallait investir au plus tôt dans une éducation inclusive, équitable et de qualité, évaluer les résultats et tirer parti des innovations et des nouvelles technologies.

9. Le Président a conclu sa déclaration en mettant l'accent sur l'importance des entreprises communes et en appelant de ses vœux l'établissement futur de nouveaux partenariats plus étroits.

10. La Directrice générale a commencé son intervention en faisant observer que l'UNICEF pouvait se féliciter des résultats obtenus, résultats qu'elle détaillerait dans son rapport annuel 2018, le premier depuis le lancement du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021.

11. Elle a remercié les États Membres de leur généreux soutien et de leur vision de l'avenir, qui ont permis aux enfants et aux jeunes de progresser et de réaliser leur potentiel.

12. Elle a rappelé aux membres du Conseil d'administration qu'il restait encore du chemin à parcourir, en particulier sur les questions de mortalité infantile, d'obésité ou d'anémie des enfants, de défécation à l'air libre, de mariage des enfants et des situations de conflit.

13. S'agissant de l'action humanitaire, la Directrice générale disait attendre avec intérêt les réactions des membres du Conseil d'administration sur les activités de l'UNICEF dans des environnements complexes et évoluant rapidement.

14. Elle s'est aussi déclarée impatiente d'examiner les progrès réalisés par l'organisation dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle a indiqué que les membres du personnel de l'UNICEF s'étaient employés à susciter le changement dans différents domaines, notamment grâce à un nouveau cadre de gestion et de responsabilisation au niveau des pays. L'organisation avait également veillé à assurer la cohérence avec d'autres organismes apparentés en ce qui concerne les stratégies nationales et à les mettre davantage en concordance avec les objectifs de développement durable. La redynamisation du système des coordinateurs résidents était à ce titre un aspect clé de ces efforts.

15. La Directrice générale a constaté qu'un financement prévisible et durable était nécessaire. L'organisation avait doublé sa contribution globale aux coûts des coordinateurs résidents pour 2019 et allait appliquer le prélèvement de 1 %. L'UNICEF s'employait aussi activement à réaliser des gains d'efficacité et des économies dans la conduite de ses opérations. En outre, les économies réalisées grâce à sa stratégie d'achats avaient pu être consacrées à ses programmes en faveur des enfants. La Directrice générale a souligné que cela n'aurait pas été possible sans l'appui des donateurs, en particulier à des ressources ordinaires stables, souples, pluriannuelles et ne faisant pas l'objet de restrictions.

16. L'UNICEF avait réaffirmé son engagement à mettre en œuvre en 2018 ses valeurs fondamentales de bienveillance, respect, intégrité, confiance et responsabilité. L'organisation avait pris des mesures pour renforcer la confiance de son personnel, en s'efforçant en particulier de créer et de maintenir un environnement de travail respectueux et inclusif, exempt de harcèlement et d'atteintes sexuelles, de discrimination sur le lieu de travail et d'abus de pouvoir. La Directrice générale avait personnellement commandité un rapport à un groupe de travail indépendant sur la discrimination fondée sur le genre, le harcèlement sexuel, le harcèlement et l'abus d'autorité sur le lieu de travail.

17. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF continuerait de compter sur le Conseil d'administration pour faire progresser sa vision et sa gestion.

18. En conclusion, elle a souligné que 2019 était une année importante pour la cause de l'UNICEF en ce qu'elle marquait le trentième anniversaire de la Convention des

droits de l'enfant, l'occasion non seulement de faire le point sur ce qui avait été accompli, mais aussi d'envisager ce qui pourrait être accompli à l'avenir.

B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

19. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2019/9](#)).

20. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 27 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation internationale, cinq organisations non gouvernementales (ONG) et cinq comités nationaux pour l'UNICEF.

C. Méthodes de travail

21. Le Président a exposé le point 3 de l'ordre du jour ainsi que les méthodes de travail et il a ouvert les débats.

22. Les délégations n'ont présenté aucune observation.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/9 (voir annexe).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

24. Le Président a présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018 ([E/ICEF/2019/10](#)) et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2019/11](#)).

25. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté les résultats obtenus en 2018.

26. Les délégations ont salué la résolution et l'impulsion de la Directrice générale de l'UNICEF et ont vivement remercié les membres du personnel de l'organisation, qualifiés par certaines délégations de « super-héros », pour leur action en faveur de la mise en avant et de la protection des droits de l'enfant. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour les réalisations détaillées dans le rapport annuel et pour son engagement constant en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont noté que ce rapport était le premier depuis la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 et qu'il faisait état de progrès remarquables. Le rapport et les indicateurs associés avaient également montré qu'il restait encore des défis à relever. Une délégation a estimé que l'examen à mi-parcours offrait l'occasion de réaliser une analyse approfondie et a demandé que soit explicitée davantage la valeur ajoutée d'une collaboration dans l'établissement des rapports sur le chapitre commun. La Directrice générale a confirmé que l'organisation s'attacherait à progresser dans les domaines qui avaient posé des difficultés.

27. Les délégations ont formulé des observations sur les aspects financiers, soulignant l'importance d'un financement prévisible. Certaines délégations se sont dites préoccupées des déficits de financement et se sont montrées favorables à des

options de financement novatrices. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles avaient conclu des partenariats pluriannuels avec l'UNICEF et ont encouragé d'autres États Membres à faire de même. Une délégation a incité l'UNICEF à étudier la possibilité d'élaborer des programmes de financement conjoints et à conjuguer systématiquement ses travaux avec ceux des institutions financières internationales. La Directrice générale a accueilli favorablement ces idées intéressantes et s'est félicitée de l'appel en faveur de solutions plus créatives en matière de financement.

28. Les délégations ont salué l'implication de l'UNICEF dans la mise en œuvre du processus de réforme impulsé par le Secrétaire général, et tout particulièrement le rôle moteur joué par l'organisation et l'investissement personnel de la Directrice générale. Elles se sont félicitées de l'adhésion de l'UNICEF aux principes énoncés dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont encouragé l'UNICEF à renforcer encore la cohésion avec d'autres organismes apparentés et à continuer de mettre sur pied des équipes de pays plus fortes et plus efficaces, notamment grâce au nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Une délégation a rappelé que la responsabilité du succès de la réforme était partagée et que les États Membres avaient un rôle à jouer. La Directrice générale s'est engagée à ce que l'UNICEF contribue à la cohérence d'ensemble du système au niveau des pays et s'emploie à faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et à le faire en coopération avec d'autres organismes apparentés.

29. Les délégations ont pris note du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, faisant observer que cela devrait être l'occasion à la fois de renouveler le soutien à son application et de rappeler qu'il fallait atteindre les plus vulnérables. Dans ce contexte, une délégation a demandé à l'UNICEF de soutenir le renforcement de travaux normatifs, l'adoption d'une approche privilégiant les droits de la personne et portant une plus grande attention à l'égalité de genre, à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation, aux enfants handicapés, à ceux appartenant à des minorités et à la lutte contre la violence contre les enfants sous toutes ses formes.

30. Les délégations ont salué l'ensemble des mesures prises par l'UNICEF, et en particulier le rôle moteur de la Directrice générale, pour amplifier la réponse de l'organisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, à la discrimination fondée sur le genre au travail et à l'abus de pouvoir. Elles ont demandé instamment à l'organisation de continuer à montrer l'exemple et se sont félicitées de futurs échanges sur ces sujets.

31. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était essentiel d'intégrer l'égalité des genres dans les travaux de programmation et d'analyse, l'égalité d'accès à l'éducation étant un aspect particulièrement préoccupant. La Directrice générale a convenu que des stéréotypes de genre perduraient et que l'UNICEF travaillait pour les combattre.

32. Les délégations ont pris note de l'action de terrain de l'UNICEF dans les secteurs de programme, tout en soulignant l'importance d'une démarche multisectorielle pour travailler horizontalement et verticalement dans tous les secteurs et régions, citant notamment la coopération Sud-Sud. Plusieurs délégations ont estimé que l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation étaient des priorités. Dans un monde en pleine évolution, les systèmes éducatifs doivent se tenir informés des avancées des nouvelles technologies et utiliser celles qui sont disponibles pour imaginer des solutions novatrices et, ainsi, préparer les enfants à l'évolution du monde et du marché du travail. L'initiative Génération sans limites a été citée comme un bon exemple dans ce domaine.

33. Les délégations ont appuyé l'action de l'UNICEF lors des crises humanitaires et la dimension holistique de cette action qui fait le lien entre interventions humanitaires et initiatives de développement. La Directrice générale a convenu qu'il était à la fois important de faire face à une situation d'urgence immédiate et d'œuvrer au développement à plus long terme.

34. Plusieurs délégations ont indiqué que la protection des enfants dans le monde devait englober la lutte contre les changements climatiques. Elles ont suggéré d'intégrer une programmation dans ce domaine pour renforcer la résilience des populations aux événements climatiques extrêmes et à leurs conséquences.

35. Plusieurs délégations ont soutenu l'ambition de « bâtir un monde dans lequel personne n'est laissé pour compte ». D'autres délégations ont souligné qu'il était important d'intégrer les personnes handicapées, l'une de ces délégations souhaitant que des efforts soient faits pour disposer de davantage de données désagrégées afin de favoriser l'élaboration des politiques.

36. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le travail exemplaire accompli en collaboration avec le secteur privé et les milieux d'affaires en vue de créer de nouveaux partenariats fondés sur une réelle coopération et d'imaginer des modes de financement innovants. Une délégation a vivement encouragé l'UNICEF à partager cette expérience avec d'autres organismes. La Directrice générale a déclaré que la coopération avec le secteur privé et les partenariats mis en place étaient en effet importants et que l'UNICEF étudierait les moyens de partager son expérience.

37. Le président par intérim du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est joint aux États Membres pour saluer les résultats présentés dans le rapport annuel de la Directrice générale. Il a également relevé que les progrès avaient été inégaux et qu'il restait encore beaucoup à faire. Les comités nationaux ont entretenu des relations fructueuses avec la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, qui s'emploie à améliorer la transparence, l'efficacité et l'optimisation des résultats financiers.

38. La représentante du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a mesuré tout le travail accompli par l'UNICEF, mais s'est dite préoccupée par l'ampleur des progrès restant à faire pour atteindre les plus vulnérables. Elle a demandé instamment à l'UNICEF comme aux États Membres de coopérer plus étroitement avec la société civile. De même, la représentante de ChildFund Alliance a indiqué que l'action collective était plus efficace que l'action individuelle et a encouragé l'UNICEF à tirer parti de son expérience pour mettre fin à la violence contre les enfants.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/10 (voir annexe).

B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

40. Le Vice-président a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2019/12](#)).

41. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté un résumé du rapport annuel et l'Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès des Nations Unies a également présenté un exposé.

42. Les délégations ont salué les réalisations de l'UNICEF dans le domaine de l'action humanitaire, décrites dans le rapport, et rendu hommage au courage et au dévouement de son personnel.

43. Un groupe de délégations a indiqué que l'accès à l'aide humanitaire devait s'étendre aux partenaires, notamment en ce qui concernait leur sécurité, et que l'adhésion aux principes humanitaires était essentielle. Le Directeur a convenu qu'il était nécessaire de transférer les capacités, la gestion et la sécurité aux partenaires, et non de leur faire supporter uniquement les risques. L'Observateur permanent a déclaré que l'accès à l'aide humanitaire constituait toujours un problème et que les risques pour la sécurité étaient toujours un obstacle de taille pour l'action humanitaire.

44. Le groupe a mis l'accent sur la difficulté d'obtenir des données et des éléments tangibles et il a encouragé l'UNICEF à appliquer des méthodes novatrices, à réaliser les investissements à long terme nécessaires et à travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour résoudre les problèmes liés au recueil de données. Le Directeur a reconnu qu'il était essentiel de disposer de données factuelles et il a signalé la création d'un nouveau service chargé de la collecte d'éléments probants et de l'apprentissage au sein du Bureau des programmes d'urgence.

45. Le groupe de délégations souhaiterait que l'on mette davantage l'accent sur le travail collaboratif de l'organisation dans le domaine de l'action humanitaire. Le Directeur a déclaré que l'approche sectorielle de l'aide humanitaire était un facteur de coordination important, mais que les difficultés de financement rencontrées limitaient la capacité à attirer du personnel de qualité. L'Observateur permanent a estimé lui aussi que les partenariats étaient déterminants et indiqué que la Croix-Rouge comptait sur l'UNICEF pour savoir comment nouer des partenariats efficaces.

46. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de chercher une solution aux dilemmes et aux défauts liés à l'équilibre à trouver entre couverture, qualité et équité.

47. Enfin, tout en se félicitant des améliorations apportées au rapport, le groupe a relevé qu'il n'était pas encore pleinement en phase avec les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le Directeur a répondu que cette concordance n'apparaissait pas encore clairement dans le présent rapport, mais qu'elle serait mise en évidence dans le rapport de l'an prochain.

48. Une délégation s'est félicitée du rôle de l'UNICEF dans la prévention et le traitement de la malnutrition et a demandé des exemples concrets d'amélioration de l'efficacité et l'utilité de ces interventions. Une autre délégation s'est associée à cette demande. Le Directeur a fait état d'un protocole commun avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé qui simplifierait les procédures et rendrait plus efficace et moins coûteux l'accès aux enfants en situation de crise. La Directrice générale adjointe a ajouté que les équipes chargées de l'innovation au sein de l'UNICEF étudiaient également les moyens d'améliorer les interventions dans les situations de crise humanitaire.

49. Une délégation a demandé comment l'UNICEF gérait les fonds humanitaires affectés à des fins spécifiques et comment la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles était prise en compte dans les situations de crise humanitaire. Le Directeur a déclaré que les financements destinés à des fins spécifiques posaient problème et limitaient l'action, car certaines crises et certains pays bénéficiaient de plus d'attention que d'autres, et qu'un manque de souplesse dans le financement signifiait qu'un secteur entier pouvait être négligé. Un financement souple permettrait à l'UNICEF de réagir rapidement aux crises humanitaires et d'être plus équitable. Il a ajouté que la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Fore, était actuellement la championne de la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein du Comité permanent interinstitutions, et que l'organisation avait eu un impact positif sur le soutien apporté aux enfants victimes dans l'ensemble du système.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/11 (voir annexe).

C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2018-2021)

51. Le Président a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF sur l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (E/ICEF/2019/13).

52. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Conseillère principale chargée des questions de genre et de développement, a détaillé le rapport.

53. Une délégation a noté qu'il importait de continuer à mettre l'accent sur la socialisation soucieuse de l'égalité des sexes pour éliminer les pratiques discriminatoires. Elle a souligné que la lutte contre la violence devait rester une priorité pour l'UNICEF et qu'il était essentiel d'y impliquer les garçons. La délégation a conclu en exhortant l'organisation à continuer d'harmoniser ses travaux avec le Programme de développement durable 2030 et d'autres instruments internationaux, et à contribuer aux débats à l'occasion du 25^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix [4 – 15 septembre 1995 ; Beijing]. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF devait également tenir compte de la perpétuation des stéréotypes dans ses activités de sensibilisation, tant en ce qui concerne les garçons que les filles. La Conseillère principale a confirmé l'importance d'une socialisation soucieuse de l'égalité des sexes et s'est déclarée impatiente d'apporter le soutien de l'organisation aux célébrations de Beijing +25.

54. Un groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles ont encouragé les initiatives visant à prendre en compte les questions de genre. Elles se sont en outre félicitées de l'accent mis sur l'analyse des disparités entre les sexes dans les cycles de planification des programmes et du renforcement des capacités dans ce domaine, tant au siège qu'à l'échelon régional, tout en encourageant l'organisation à se concentrer sur ces aspects dans les bureaux de pays. Le groupe a noté avec satisfaction l'adhésion de l'UNICEF au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, ainsi que la promotion d'une culture d'entreprise soucieuse de l'égalité de genre. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé des lacunes persistantes du système de suivi tenant compte des questions de genre et a encouragé l'UNICEF à poursuivre ses travaux pour résoudre les problèmes relatifs aux données.

55. Le groupe a commenté les priorités ciblées en relation avec l'autonomisation des adolescentes, soulignant que les filles handicapées sont souvent les plus laissées pour compte, que les filles sont toujours marginalisées dans le domaine de l'éducation et que l'intégration du principe d'égalité de genre pour améliorer la prévention du VIH chez les filles est toujours lente. Il serait souhaitable de mettre davantage l'accent sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits afférents. Enfin, le groupe a encouragé l'UNICEF à s'attacher davantage au renforcement des institutions et des systèmes et à la préparation de plans multisectoriels tenant compte des questions de genre, en soulignant qu'il importait d'inciter les hommes à participer aux soins à donner aux enfants et à la redistribution des responsabilités familiales.

56. La Directrice générale adjointe a reconnu que l'UNICEF devait continuer à renforcer les capacités en matière d'égalité de genre dans l'ensemble de l'organisation, y compris sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la ventilation des données. L'UNICEF collaborera avec les autres organismes apparentés à cette fin.

57. Une délégation a félicité l'UNICEF de l'importance institutionnelle et stratégique accordée à l'égalité de genre. Elle a réaffirmé les priorités communes que

sont l'avancement des femmes et des filles, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et la promotion du rôle des femmes dans la prise de décisions. La délégation a incité l'UNICEF à amplifier son travail sur le terrain dans ces domaines pour exercer son mandat avec plus d'efficacité. Enfin, elle a félicité l'UNICEF d'avoir montré l'exemple en ce qui concerne la parité hommes-femmes sur le lieu de travail. La Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF se réjouissait de la coopération actuelle avec les États Membres pour améliorer les partenariats, de manière à faire progresser ces processus ainsi que la collaboration avec le secteur privé.

58. Le Président s'est enquis de la mise en œuvre de la parité entre les hommes et les femmes en dehors du niveau de la direction générale. La Conseillère principale a répondu que l'UNICEF avait encore beaucoup à faire pour concrétiser cette parité dans l'ensemble de l'organisation et qu'une coopération étroite était à l'œuvre avec la Division des ressources humaines et les directeurs régionaux pour y parvenir.

D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

59. Le Président a informé le Conseil d'administration que, conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programmes de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les délégations avaient été invitées à faire part de leurs observations sur le descriptif de programme de pays pour le Congo (E/ICEF/2019/P/L.3). Le projet de descriptif avait été publié pour observations sur le site Web du Conseil d'administration du 18 mars au 5 avril 2019. La version finale du descriptif de programme avait été publiée sur le site Web du Conseil d'administration, en anglais six semaines avant la séance et dans les autres langues utiles quatre semaines avant la séance. Les descriptifs n'auraient fait l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil avaient informé le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient porter un programme de pays devant le Conseil d'administration pour examen complémentaire. Le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

60. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Congo. Elle a mentionné des progrès importants pour les enfants au cours des dernières années tout en soulignant que des améliorations s'imposaient encore dans certains domaines. Le programme de pays s'adapte au contexte du Congo et combinera différentes stratégies pour accélérer l'obtention de résultats. L'UNICEF encouragera l'apprentissage et le partage de bonnes pratiques dans la sous-région et au-delà en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine. L'UNICEF assurera la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques respectifs. La Directrice régionale a conclu en indiquant que le programme de pays serait exécuté de concert avec le gouvernement du Congo, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, la société civile, ainsi qu'avec les enfants et les adolescents.

61. Le représentant du Congo a remercié la Directrice régionale et l'équipe de pays pour le travail accompli au cours du processus préparatoire et de l'élaboration du descriptif de programme de pays, fruit d'une collaboration étroite avec le

gouvernement du Congo et avec toutes les parties prenantes du pays. Il est en outre en phase avec le Plan de développement national 2018-2022. Le représentant a assuré aux États Membres que tout serait mis en œuvre pour que le pays s'approprie pleinement ce programme en vue d'une mise en œuvre efficace pour le bien des enfants.

62. Une délégation a demandé dans quelle mesure le descriptif de programme de pays était conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement compte tenu de la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement. La Directrice régionale a répondu que le bureau de pays de l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le reste de l'équipe de pays des Nations Unies, que l'ensemble du programme de pays faisait partie du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et que tous les objectifs de résultats contribuaient sa réalisation. La réforme permettrait de consolider et d'intégrer davantage les interventions.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/12 (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

64. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé de la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation d'un an du programme de pays pour la Tunisie, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

65. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver une prorogation d'un an du programme de pays pour le Yémen, faisant suite à deux précédentes prorogations d'un an et à une prorogation de deux ans.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/13 (voir annexe).

E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

67. Le Vice-président a présenté le rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2019/14) et la réponse de l'administration à ce sujet (E/ICEF/2019/15), ainsi que le résumé du rapport d'évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes (E/ICEF/2019/16) et la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/17).

Rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

68. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, puis la Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a apporté les réponses de l'administration. La Directrice générale a attiré l'attention du Conseil d'administration sur le fait que le Bureau de l'évaluation avait été le premier à procéder à des évaluations en temps réel, ce qui constituerait un outil de gestion utile pour l'avenir.

69. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures concrètes prises par l'administration pour appliquer la politique d'évaluation révisée dans l'ensemble de l'organisation et a encouragé l'UNICEF à poursuivre ses travaux et à en rendre compte au Conseil d'administration. Le groupe a noté avec satisfaction que la participation aux évaluations contribuait à un changement positif et que l'UNICEF avait pris des mesures concrètes pour améliorer la qualité des évaluations. Il s'est aussi félicité de l'augmentation du nombre de conseillers régionaux pour l'évaluation

et de l'accroissement des ressources financières, souhaitant que l'UNICEF atteigne l'objectif de 1 % des dépenses de programmes consacrées à la fonction d'évaluation d'ici à la fin de 2019.

70. Les délégations se sont dites préoccupées de la tendance à la baisse observée dans quelques régions en ce qui concerne la couverture géographique des évaluations ainsi que par l'augmentation du nombre de mises en œuvre des actions administratives qui n'avaient pas encore commencé, ce qui pourrait à terme avoir un impact à long terme sur la qualité globale des programmes de l'UNICEF. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a expliqué que des difficultés liées au contexte humanitaire avaient entravé la couverture de l'évaluation dans certaines régions, mais que le Bureau collaborait avec les directeurs régionaux pour y remédier. Il a informé le Conseil d'administration qu'un mécanisme avait été mis en place pour informer plus fréquemment les responsables de l'état des réponses aux évaluations, notamment un nouveau logiciel récemment introduit pour les aider à suivre leurs réponses. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a convenu que de meilleurs outils permettraient de suivre la mise en œuvre et de formuler des recommandations plus rapidement. Elle a ajouté que pour les évaluations réalisées à la fin de 2018, la mise en œuvre des actions administratives n'était pas encore apparente dans les statistiques de 2018, mais que les recommandations étaient en fait appliquées en 2019.

71. Le groupe de délégations a salué le renforcement de la capacité du Bureau de l'évaluation à intégrer une perspective de genre dans toutes les évaluations et a encouragé tous les personnels chargés de l'évaluation à poursuivre leurs efforts pour suivre une formation appropriée dans ce domaine et à travailler avec des spécialistes de l'égalité hommes-femmes pour développer leurs compétences. Les délégations souhaiteraient que le prochain rapport annuel sur la fonction d'évaluation fasse le point des progrès accomplis et qu'il contienne notamment des statistiques sur la proportion d'évaluateurs formés et sur l'intégration d'une analyse de genre dans leurs évaluations et rapports. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a indiqué que le Bureau continuerait d'améliorer les analyses différenciées selon les sexes et qu'une formation serait mise en place dans un proche avenir. Il a noté que cette amélioration allait de pair avec l'analyse différenciée entre les sexes dans la programmation.

72. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la gestion interne des connaissances et ont souligné l'importance d'un système efficace qui utilise les résultats des évaluations pour éclairer les décisions de programmation et améliorer l'apprentissage institutionnel.

73. Le groupe a conclu en encourageant l'UNICEF à continuer de soutenir les mécanismes d'évaluation à l'échelle du système, de concert avec d'autres organismes apparentés.

74. Une délégation a demandé un récapitulatif de la couverture géographique et thématique du financement des programmes. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié la délégation de cette idée et a proposé d'élaborer un tableau présentant ces deux éléments.

Évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes et réponse de l'administration

75. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a exposé les réponses de l'administration.

76. Un groupe de délégations a salué l'évaluation, ses conclusions et ses recommandations, et s'est félicité qu'elle ait reconnu que l'UNICEF avait fait preuve

de courage et de ténacité pour assurer la continuité de ses travaux dans les situations d'urgence humanitaire complexes.

77. Le groupe a par ailleurs fait état de certaines préoccupations. Il a ainsi relevé que la compréhension des principes humanitaires n'était pas égale parmi le personnel et les partenaires, et que ces principes ne constituaient pas systématiquement un cadre de décision. Il était donc nécessaire de renforcer les capacités en matière d'application pratique des principes humanitaires. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a convenu que la bonne compréhension des principes humanitaires était primordiale et qu'il fallait généraliser l'importance de la neutralité et de l'impartialité, ainsi que la formation à la conduite des interventions d'aide humanitaire.

78. Le groupe de délégations a fait des observations sur le problème de la collecte et de la ventilation inadéquates des données et sur son incidence sur la détermination de la couverture par rapport aux besoins, l'évaluation ayant mis en évidence un manque de cohérence dans les méthodes de mesure de la vulnérabilité appliquées par l'UNICEF. Outre les données ventilées par sexe et par âge, les délégations souhaiteraient que d'autres facteurs de vulnérabilité tels que le handicap soient systématiquement pris en compte. Le groupe souhaiterait en savoir davantage sur la façon dont le ciblage sera amélioré pour atteindre les personnes les moins accessibles et nécessitant le plus d'assistance. Les délégations se sont déclarées préoccupées du fait que la couverture était prioritaire par rapport à l'équité et elles ont instamment prié l'UNICEF de garantir une démarche équilibrée.

79. Les délégations ont demandé que l'organisation applique une stratégie structurée de responsabilisation vis-à-vis des populations touchées, qui intégrerait les réactions des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre des projets. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que la situation était en train de changer grâce aux initiatives visant à mettre en pratique une démarche plus systématique à l'échelle du système humanitaire en matière de responsabilité vis-à-vis des populations touchées.

80. Le groupe a encouragé l'UNICEF à soutenir activement les organisations partenaires locales et nationales. Il a conclu en reconnaissant que certaines questions soulevées dans l'évaluation avaient été prises en compte dans le Plan stratégique actuel et que d'autres nécessitaient des mesures parallèles de la part de partenaires, mais qu'il était essentiel que les défis et les dilemmes mis en lumière continuent d'être rapportés et examinés de manière transparente.

81. Une délégation a demandé plus de clarté sur les besoins non satisfaits qui ne figurent pas dans les objectifs humanitaires, car elle avait compris que des contraintes pesaient sur la définition des cibles, y compris des contraintes financières. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a informé le Conseil d'administration que le Bureau était en train de généraliser un nouveau système d'évaluation des besoins qui fournirait des chiffres de manière plus systématique et inclurait les besoins réels et pas seulement ceux qui pourraient être satisfaits compte tenu des capacités disponibles. Il a noté que l'UNICEF devrait être en mesure de trouver un meilleur équilibre entre ces deux types de besoins et qu'il s'agissait d'une question interinstitutions qui devrait être discutée avec les partenaires.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/14 (voir annexe).

F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018

83. La Conseillère principale en déontologie a présenté le rapport du Bureau de la déontologie pour 2018 ([E/ICEF/2019/18](#)). Ensuite, la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a présenté les réponses de l'administration

(E/ICEF/2019/19) qui ont été détaillées par la Directrice de la Division des ressources humaines.

84. Un groupe de délégations a salué le travail accompli par le Bureau de la déontologie en 2018 et a noté que le nombre de demandes de services avait plus que doublé, reflétant ainsi le succès de ses initiatives de sensibilisation qui avaient amélioré son accessibilité et sa visibilité. Les délégations se sont félicitées de l'accent mis par le Bureau sur la formation et la sensibilisation aux questions de déontologie de l'encadrement, ainsi que de l'inscription de la compétence déontologique comme critère à part entière dans le cadre général des compétences de l'organisation d'ici à 2020.

85. Tout en se félicitant d'apprendre que les parties prenantes concernées au sein de l'UNICEF consultaient régulièrement le Bureau sur les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, le groupe a demandé un complément d'information sur la manière dont le Bureau de la déontologie avait été consulté, sur les sujets des demandes et sur les modalités de participation active du Bureau à ce processus. La Conseillère principale a indiqué que le Bureau de la déontologie collaborait étroitement avec la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et qu'il avait défini une répartition du travail basé sur la fonction de chacun dans ce processus. Ainsi, le Bureau de la déontologie était chargé de renforcer l'application des normes et des actions de sensibilisation. La Directrice générale adjointe par intérim a précisé qu'une Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel avait été recrutée. L'organisation veillerait à ce que les fonctions de coordination et de conseil viennent en appui de ses activités opérationnelles.

86. Le groupe de délégations a fait référence à une requête formulée par le Conseil d'administration en 2018 en vue de définir une politique énonçant des normes de consultation du Bureau de la déontologie en matière d'aide à la formulation de politiques. Il s'est demandé si le Bureau estimait qu'une suite suffisante avait été donnée à cette requête. La Conseillère principale a indiqué qu'un mécanisme avait été mis en place pour ce processus et qu'il fonctionnait mieux dans la pratique en 2018, elle a de ce fait estimé que la requête avait été satisfaite.

87. La Directrice générale adjointe par intérim a souligné que diverses politiques étaient interdépendantes et qu'une complémentarité était nécessaire.

88. Le groupe a considéré que la révision de la politique de protection des lanceurs d'alerte de l'UNICEF constituait une étape importante. Les délégations souhaiteraient que l'UNICEF vérifie précisément s'il existe d'autres facteurs qui expliqueraient l'augmentation du nombre de cas signalés.

89. Les délégations ont demandé au Bureau de la déontologie de procéder à une évaluation des ressources et d'indiquer si les moyens financiers et humains étaient suffisants pour lui permettre d'exercer son mandat. La Conseillère principale a répondu que cette évaluation était en cours.

90. Le groupe a conclu en remerciant l'UNICEF d'avoir fourni une réponse de l'administration et en incitant le Bureau de la déontologie à formuler des recommandations concrètes et pragmatiques dans son rapport annuel.

91. Un groupe de délégations a demandé si le Bureau de la déontologie estimait que le Service de la protection de l'enfance disposait de ressources suffisantes. La Conseillère principale a fait observer que la promulgation des normes de protection de l'enfance devait être coordonnée et qu'il serait utile de renforcer quelque peu ce service.

92. Une délégation a demandé au Bureau de la déontologie de préciser comment il jugeait son indépendance, à la lumière d'un examen effectué par le Corps commun d'inspection qui demandait aux chefs de secrétariat de veiller à l'indépendance du responsable de la déontologie dans leurs organisations. La Conseillère principale a estimé que les principaux éléments garantissant l'indépendance fonctionnelle du directeur du Bureau de la déontologie de l'UNICEF étaient en place et que, aux yeux de la direction de l'UNICEF, le Bureau de la déontologie de l'UNICEF était une fonction importante et indépendante. Elle a par ailleurs préconisé la cohérence du mandat et de la nomination de tous les chefs de bureaux indépendants, tant au sein de l'UNICEF qu'à l'échelle du système, afin de renforcer encore l'indépendance fonctionnelle.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/15 (voir annexe).

G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2018

94. Le Vice-président a présenté le rapport annuel de 2018 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration (E/ICEF/2019/AB/L.3) et la réponse de l'administration (E/ICEF/2019/AB/L.4). Le Conseil d'administration disposait également, à titre informatif, du rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2018.

95. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a détaillé le rapport annuel de 2018 du Bureau au Conseil d'administration, puis la Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a présenté la réponse de l'administration. Le Président du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit a formulé des observations au nom du Comité.

96. Un groupe de délégations, ainsi qu'une autre délégation, se sont dites préoccupées des vacances de postes au Bureau de l'audit interne et des investigations en 2018. Elles ont instamment prié l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources suffisantes pour exécuter son mandat et faire face à l'augmentation du nombre d'enquêtes. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a répondu que des efforts importants avaient été faits pour pourvoir les postes vacants. Il a ajouté que le Bureau aurait besoin de ressources supplémentaires étant donné la croissance exponentielle du nombre d'affaires.

97. Le groupe des délégations est préoccupé du nombre toujours faible d'allégations de fraude. Le Directeur par intérim a indiqué que le Bureau s'était principalement concentré sur les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir, ce qui expliquait peut-être ce faible nombre. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a expliqué que l'UNICEF s'attaquait à ce problème en mettant en place une formation à la lutte contre la fraude et en encourageant le personnel à briser le silence.

98. Le groupe a exhorté l'UNICEF à conserver les informations sensibles relatives aux affaires selon le principe du besoin d'en connaître. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a déclaré qu'il partageait cette opinion et que l'organisation s'était efforcée d'agir de la sorte. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a expliqué qu'il fallait trouver un équilibre parfois délicat : assurer la plus grande transparence possible tout en sachant que la divulgation de trop d'éléments pouvait compromettre une enquête.

99. Les délégations ont salué les progrès réalisés en ce qui concerne le recouvrement des pertes financières dues à des fraudes impliquant des membres du personnel, mais ont noté que le recouvrement des pertes imputables à des partenaires opérationnels n'avait pas progressé. Elles ont exhorté la direction de l'UNICEF à prendre les mesures appropriées à ce sujet. Elles souhaiteraient également que l'UNICEF s'attaque en priorité aux thèmes d'audit les plus récurrents dans les bureaux de pays. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a fait observer que le plus grand nombre d'affaires de fraude était généralement imputable à des partenaires opérationnels et qu'il était important de tirer les enseignements de ces affaires.

100. Une délégation s'est dite préoccupée du nombre d'affaires gérées en 2018 et a relevé l'importance des principaux indicateurs de performance pour mesurer les réalisations.

101. Une délégation s'est félicitée de l'utilisation d'une méthodologie fondée sur les risques dans les audits. Elle a ajouté cependant que cela pourrait être mieux mis en évidence dans les rapports présentés au Conseil afin de faire ressortir plus clairement les faiblesses détectées au cours des audits et considérées comme les plus graves, et si elles étaient systémiques ou locales. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que cette possibilité serait examinée.

102. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/16 (voir annexe).

H. Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel

103. Après les observations liminaires de la Directrice générale et de la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion, des exposés ont été présentés par deux membres du groupe d'experts indépendants ayant conduit une évaluation de l'action de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles de l'UNICEF, ainsi que par la Sous-Secrétaire générale et Défenseuse des droits des victimes. L'état d'avancement a ensuite été présenté par la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

104. Un groupe de délégations a remercié la Directrice générale de s'être fait la championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et il a également remercié les autres orateurs. Le groupe a salué la stratégie mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation et a demandé à être informé de son application lors de la session annuelle de 2020.

105. Le groupe s'est félicité de l'accent mis sur le renforcement de la responsabilisation à tous les niveaux, ainsi que sur la prévention, la dissuasion et l'égalité des genres.

106. Les délégations ont apprécié les efforts visant à améliorer la protection des lanceurs d'alertes et à encourager une culture du parler franc. Elles ont incité l'UNICEF à renforcer encore les mécanismes de signalement au niveau local et ont salué les mesures visant à améliorer le signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel et ont exprimé le souhait qu'elles soient harmonisées, dans la mesure du possible.

107. Le groupe s'est félicité des efforts déployés dans le cadre des interventions ciblant les survivants et a invité l'UNICEF à continuer de collaborer avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes. Le groupe a également encouragé l'UNICEF

et ses partenaires à travailler avec efficacité au niveau national en faveur des victimes et des survivants. La Défenseuse des droits des victimes a estimé que la prévention comme l'intervention devaient être axées sur les victimes. Elle a souligné que les victimes souhaitaient des modalités de signalement claires, une assistance et une protection ainsi qu'une aide pour exercer leur droit à la justice, ce qui exigeait une coordination et une coopération avec les partenaires à l'échelle du système.

108. Le groupe a déclaré appuyer le renforcement de la fonction d'investigation de l'UNICEF et a demandé à l'organisation de préparer avec d'autres fonds et programmes des propositions pour mettre en commun les ressources d'investigation. Le groupe a également soutenu les efforts visant à mieux gérer les risques liés aux partenaires opérationnels.

109. Enfin, le groupe a relevé trois conditions nécessaires à l'efficacité de la stratégie de l'ensemble de l'organisation : des ressources suffisantes et durables, un cadre de suivi et d'évaluation efficace et une cohérence et une harmonisation des méthodes à l'échelle du système.

110. Une délégation a demandé davantage de transparence sur les incidents signalés et sur la manière dont serait assurée la coordination entre les principales fonctions internes. Un membre du groupe d'experts indépendants a convenu que les différentes fonctions devaient travailler ensemble pour éviter les doublons et les chevauchements, précisant que cette coopération avait déjà commencé. La Coordinatrice principale a indiqué que l'UNICEF s'employait à renforcer la cohérence de sa démarche et de ses systèmes internes.

111. Le Président a salué le travail accompli par la Directrice générale en tant que championne de la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels au sein du Comité permanent interinstitutions. Il a rendu hommage à la ténacité dont elle avait fait preuve pour ancrer une culture du parler franc et l'a remerciée d'avoir instauré une culture de la tolérance zéro. Il a également noté avec satisfaction les cinq points de la stratégie applicable à l'ensemble de l'organisation.

112. Une délégation a posé une question sur l'ampleur des investissements nécessaires pour s'attaquer correctement à ces problèmes, demandant quelles étaient les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer la capacité des services d'enquête et quels étaient les obstacles spécifiques à une culture du parler franc. Une membre du groupe d'experts indépendants a observé qu'il était difficile d'évaluer l'ampleur des investissements requis, indiquant que certains investissements avaient été réalisés, mais que d'autres facteurs restaient encore à cerner. La Coordinatrice principale a complété cette réponse en soulignant qu'il subsistait des lacunes importantes. La membre du groupe d'experts indépendants a précisé que des investissements dans les enquêtes et la formation avaient été faits pour améliorer la capacité des unités d'investigation. Elle a déclaré que la peur et le manque de confiance étaient les obstacles les plus fréquents à l'ancrage d'une culture du parler franc. La Coordinatrice principale a ajouté que la complexité du travail au sein d'une organisation multiculturelle avait aussi une incidence sur cette question.

113. Une délégation a suggéré de créer un fonds thématique pour combler le déficit de ressources. Elle a demandé à quel niveau se situait l'obligation de rendre compte dans les pays et souhaité quelques exemples du type d'objectifs qui seraient fixés. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a accueilli favorablement l'idée de créer un fonds thématique et suggéré que l'UNICEF suive ce dossier en liaison avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Il a confirmé que le coordonnateur de l'action humanitaire était le responsable à l'échelon d'un pays. La Directrice générale a ajouté que le souhait d'avoir un coordonnateur ou une

coordonnatrice de l'UNICEF dans chaque pays de programme pourrait être considéré comme un objectif à atteindre.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/17 (voir annexe).

I. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

115. Le Vice-président a présenté le compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

116. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice de la Division des partenariats publics a détaillé le contenu du compte rendu.

117. Les délégations se sont félicitées de l'engagement de l'UNICEF en faveur du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et des mesures prises en vue de son application. Plusieurs délégations ont demandé des exemples concrets de la manière dont la résolution était mise en œuvre et des conditions contribuant à la réussite. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné la confiance accordée par les organismes de l'ONU au nouveau système des coordonnateurs résidents, ces derniers étant indépendants et veillant aux intérêts de l'ensemble du système plutôt qu'à ceux d'un seul organisme. La Directrice a déclaré que la réussite avait été au rendez-vous lorsque des responsabilités bien comprises s'accompagnaient d'une responsabilisation mutuelle et d'orientations stratégiques claires.

118. Un groupe de délégations a pris note du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et apprécié les mesures prises par l'UNICEF pour la mise en conformité des documents de ses programmes de pays. Une autre délégation a rappelé à l'UNICEF l'importance de la coordination et des consultations avec les pays de programme. La Directrice générale a déclaré qu'il était essentiel de réfléchir à la manière de coopérer avec les partenaires locaux ainsi qu'avec les gouvernements nationaux et les autres organismes. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a convenu que les cadres de coopération devraient être en phase avec les plans nationaux et avec les partenaires dans les pays de programme. Il a ajouté que les programmes de pays de l'UNICEF seraient harmonisés avec le cadre de coopération correspondant et que, dans certains cas, l'organisation piloterait l'élaboration du cadre de coopération en tant qu'intervenant principal.

119. Le groupe a encouragé l'UNICEF à progresser dans l'examen des cadres de responsabilisation et de communication d'informations afin d'assurer leur conformité au nouveau cadre de gestion et de responsabilisation. Il s'est félicité des efforts déployés pour garantir la participation du coordonnateur résident à l'évaluation des résultats des représentants de pays. Une délégation a demandé des précisions sur l'organisation pratique de cette participation. La Directrice a précisé que le rôle du coordonnateur résident dans l'évaluation consistait à formuler des observations sur les résultats obtenus par le représentant et l'équipe de pays en ce qui concerne les actions liées à l'équipe de pays des Nations Unies.

120. Le groupe a pris note du document stratégique à l'échelle du système et a souligné l'importance de l'objectif de ne laisser personne de côté et de la systématisation de démarches fondées sur les droits des personnes, de la prise en

compte de l'égalité hommes-femmes et d'une perspective sexospécifique, ainsi que des changements climatiques. Le groupe a invité l'UNICEF à présenter ses plans concernant l'application généralisée du programme visant à ce que personne ne soit laissé pour compte. La Directrice a indiqué que l'UNICEF avait appuyé ce processus et continuerait de le faire, et a rappelé qu'il était piloté par le Cabinet du Secrétaire général. Elle a ajouté que l'UNICEF voulait s'assurer que le programme normatif n'était pas oublié dans le processus de réforme.

121. Les délégations ont salué l'adoption du pacte de financement et attendaient avec intérêt un rapport de l'UNICEF sur la suite donnée à ses engagements au titre de ce pacte.

122. Le groupe a rappelé la proposition du Secrétaire général d'élaborer des directives et des principes clairs à l'échelle du système sur le travail en partenariat. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a souligné l'importance des partenariats au niveau des pays et le rôle moteur de l'UNICEF dans ce domaine. Elle a ajouté que la forme des partenariats évoluait vers une optique de plateformes multipartite plutôt qu'entre deux partenaires seulement.

123. Une délégation a demandé que le prélèvement de 1 % soit intégralement appliqué, tout en reconnaissant sa complexité. Une autre délégation a souligné que ce prélèvement pourrait décourager la mise en œuvre de projets étroitement liés à des affectations spécifiques.

124. Une délégation a demandé à l'UNICEF de donner des précisions sur les gains d'efficacité et sur la manière dont les messages sur le bien-fondé et l'importance de la réforme étaient transmis aux échelons national et régional. La Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a donné des exemples précis des gains d'efficacité réalisés, citant en particulier les locaux communs et le cadre de reconnaissance mutuelle. Elle a également observé que l'UNICEF fait partie du Groupe des innovations institutionnelles. La Directrice a indiqué que le flux d'informations entre le siège et les échelons régional et national était constant et qu'il était important d'avoir un descriptif convaincant lié aux résultats.

125. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/18 (voir annexe).

J. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

126. Le Président a donné la parole à la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF.

127. La Présidente a tout d'abord remercié les États Membres de leurs appréciations élogieuses des membres du personnel de l'UNICEF.

128. Elle a déclaré que l'enjeu principal de l'année écoulée avait été la lutte contre toutes les formes de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, les inconduites et l'abus d'autorité sur le lieu de travail. Elle s'est dite fière du fait que l'UNICEF avait pris des mesures fortes pour s'attaquer à ces problèmes et pour renforcer les politiques et pratiques visant à prévenir ce type de comportements. Elle a estimé que le changement de la culture organisationnelle était un grand défi à relever et que cela nécessiterait l'appui de tout le personnel et des efforts soutenus qui devraient perdurer.

129. La Présidente a énoncé les bénéfices qui en découlaient pour le personnel : conditions de travail flexibles, missions enrichies, engagement à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale sur le devoir de protection, avantages d'un

fonds spécial pour les changements climatiques et accessibilité des bureaux aux personnes handicapées.

130. La réforme des ressources humaines s'est traduite par des collaborations accrues avec l'Association mondiale du personnel en vue de la publication ou de la révision des politiques. Toutefois, la Présidente a estimé que la transparence du processus de recrutement avait été remise en question par la suspension du recours à l'organe central de contrôle, qui auparavant examinait les propositions relatives aux recrutements avant la sélection définitive des candidats.

131. En ce qui concerne la mobilité et le roulement du personnel, la Présidente a observé qu'un certain nombre de fonctionnaires n'avaient pas été affectés à la fin de leur mission ou avaient quitté l'organisation parce qu'ils avaient été mis en concurrence avec d'autres candidats internes ou externes à l'UNICEF. Elle a demandé à la Directrice générale de statuer afin que tous les postes vacants soient offerts en priorité au personnel figurant sur la liste de roulement avant d'être publiés.

132. Elle a informé le Conseil que le personnel s'inquiétait des risques de perte d'emplois liés au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et a demandé à la direction de veiller au bien-être du personnel.

133. La Présidente a souligné qu'il importait de tirer le meilleur parti du partenariat solide qui existait entre l'Association du personnel et la direction à tous les niveaux de l'organisation. Elle a conclu en indiquant que, alors qu'elle prononçait sa dernière déclaration devant le Conseil, elle estimait que l'Association mondiale du personnel manquait cruellement de moyens humains.

134. Au nom du Conseil d'administration, le Président a remercié tous les fonctionnaires de l'UNICEF et leur a exprimé sa gratitude pour leur dévouement et leur professionnalisme. Il a déclaré que le Conseil s'efforcera d'améliorer leurs conditions de travail et de réduire les écarts entre ceux affectés au siège et ceux qui œuvrent sur le terrain.

135. Une délégation a de nouveau salué le haut niveau de professionnalisme du personnel et a pris note des préoccupations de la Présidente en ce qui concerne la mobilité et le roulement du personnel ainsi que la disparité entre les émoluments et avantages dont bénéficient les fonctionnaires nationaux et internationaux.

136. S'exprimant au nom d'un groupe, une délégation a fait observer que le personnel était la ressource la plus importante de l'UNICEF. Elle a également évoqué le sens des responsabilités à l'égard du bien-être du personnel et a demandé à la Présidente comment l'organisation avait pris en compte la question de la santé mentale de son personnel.

137. La Présidente a répondu que l'UNICEF et l'ONU prenaient très au sérieux la question de la santé mentale. Elle a rappelé les conclusions d'une enquête sur la santé mentale de l'ensemble du personnel des Nations Unies menée en 2015, qui avait mis en évidence des niveaux élevés de stress sur le lieu de travail. L'UNICEF s'est engagé à mettre en œuvre les sept mesures définies dans la Stratégie du système des Nations Unies pour la santé mentale et le bien-être dans le but d'améliorer la santé mentale des membres du personnel.

K. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2019

138. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2019.

139. Le Président a proposé qu'à l'avenir la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session suivante soit considérée comme un point de l'ordre du jour à part entière pour démontrer l'importance que le Conseil attachait à la session suivante.

L. Adoption des projets de décision

140. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2019/9, 2019/10, 2019/11, 2019/12, 2019/13, 2019/14, 2019/15, 2019/16, 2019/17 et 2019/18 (voir annexe).

M. Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF

141. La Directrice générale a annoncé les lauréats des Prix du personnel de l'UNICEF pour 2019, qui ont récompensé l'action du personnel de l'UNICEF dans le monde entier. Quatre équipes ont été distinguées : le bureau de pays de Somalie ; le bureau auxiliaire de Zalingei, UNICEF Soudan ; le bureau de pays de Thaïlande ; le bureau de pays de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

142. Le Président s'est associé aux félicitations adressées aux lauréats par la Directrice générale.

143. Il a commencé sa déclaration finale en revenant sur les trois jours de débats de la session qui prenait fin.

144. Il a ensuite relevé que le thème des « partenariats en action » avait sous-tendu les discussions de la session, confirmant que l'UNICEF était mobilisé pour réaliser les objectifs de développement durable en partenariat avec de nombreux acteurs : les gouvernements, la société civile, les entreprises, les milieux universitaires, les organismes des Nations Unies, les enfants et les jeunes.

145. Il s'est dit fier du rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les abus de pouvoir sur le lieu de travail. Il a relevé la nécessité d'une démarche collective de tous les organismes et organisations partenaires pour assurer la cohésion et l'efficacité des mesures prises dans ce domaine. Il a ajouté que le Conseil d'administration avait pris note du fait que l'UNICEF avait besoin de ressources supplémentaires pour faire en sorte que ce type de mesures soient intégrées à l'ensemble de ses programmes de pays.

146. Il a incité les États Membres à être prêts, à la session suivante, à s'impliquer et guider au mieux l'UNICEF dans ses travaux et à continuer de réfléchir aux propres travaux du Conseil afin que les sessions gagnent en efficacité, comme indiqué dans la décision sur les méthodes de travail. Il a salué les efforts et le rapport du groupe restreint sur les méthodes de travail et a noté que la poursuite des négociations sur les domaines de non-convergence exigeait ouverture, participation et transparence. Cependant, les caractéristiques et le mandat spécifiques de chaque organisme devraient être préservés et il faudrait éviter d'appliquer à tous une seule et même approche. Il a exhorté les États membres à s'adapter aux changements en cours.

147. Le Président a conclu sa déclaration en rappelant l'importance de la commémoration, en novembre, du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

148. Dans sa déclaration de clôture, la Directrice générale a de nouveau remercié le Conseil d'administration de ses recommandations et de son contrôle, ainsi que de sa volonté de rendre ses propres travaux plus efficaces et efficients. Elle a indiqué que les exposés présentés par l'UNICEF seraient adaptés à la durée plus courte des interventions de la présente session. Elle s'est engagée à inviter davantage de conférenciers représentant les partenaires lors des sessions à venir.

149. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF demeurerait mobilisée pour mener à bien la réforme du système des Nations Unies pour le développement et que l'organisation continuerait de travailler en étroite collaboration avec les autres organismes apparentés. Elle a également précisé que l'UNICEF rendrait compte des surcoûts liés à la mise en œuvre de la réforme à la première session ordinaire de 2020.

150. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF s'impliquait pleinement dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et restait déterminée à apporter des changements à tous les niveaux de l'organisation. Elle s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'informer le Conseil des activités menées dans ce domaine et a déclaré que l'organisation étudierait les modalités de financement à l'appui de ses engagements, notamment la possibilité de mettre en commun les ressources des organismes des Nations Unies.

151. Elle a conclu en remerciant le Conseil d'administration d'avoir accueilli favorablement l'initiative destinée à donner la parole aux enfants lors de la deuxième session ordinaire, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019

2019/9

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* les dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;

2. *Accueille* favorablement le compte rendu écrit du groupe restreint d'États Membres qui a conduit la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive en vue d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des conseils d'administration, en application des décisions 2019/1 et 2018/14 ;

3. *Salue* l'appui technique que son secrétariat et les secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que ceux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM), ont apporté au groupe restreint, et prend note de l'annexe au compte rendu établie par lesdits secrétariats ;

4. *Souligne* que les principes fondamentaux du débat sur les méthodes de travail des conseils d'administration sont le maintien des orientations générales et le contrôle des organismes ; la nécessité d'éviter tout chevauchement entre la fonction du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles et celles des divers conseils d'administration ; le respect des différents mandats et des caractéristiques propres de chaque organisme, fonds, programme et entité ;

5. *Prie* l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, ONU-Femmes et le PAM, d'organiser des consultations et des réunions d'information officielles conjointes, et les engage vivement à les programmer à des horaires permettant au Conseil d'administration du PAM d'y participer depuis Rome ;

6. *Prie également* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, de présenter aux États Membres pour examen, à la deuxième session ordinaire de 2019, des propositions initiales visant à améliorer les méthodes de travail des réunions conjointes des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de trouver un créneau horaire optimal pour leur tenue, en gardant à l'esprit que les participants à ces réunions ne disposent pas d'un pouvoir de décision et qu'il est nécessaire d'éviter tous chevauchements et doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles ;

7. *Prie en outre* son secrétariat de lui proposer différentes solutions de remplacement concernant le calendrier de la deuxième session ordinaire, de façon que ce dernier n'en chevauche pas d'autres, et ce pour examen par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

8. *Prie* son Président, ainsi que les présidents des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS d'ONU-Femmes et du PAM, de tenir régulièrement une réunion informelle, n'entraînant aucuns frais pour les organisations, afin d'améliorer l'harmonisation des questions communes et la

coordination entre les organismes, fonds, programmes et entités et leurs conseils d'administration respectifs, en gardant à l'esprit que, conformément aux règlements intérieurs de ces conseils, les présidents demeurent sous l'autorité de leurs conseils d'administration respectifs et qu'ils n'ont le pouvoir de prendre des décisions sur aucune question de fond, et que les conclusions des réunions doivent être communiquées à l'ensemble des membres desdits conseils ;

9. *Affirme* qu'il est nécessaire d'élire à bref délai les membres du Bureau pour remédier aux vacances de postes de direction et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la présidence et du Conseil d'administration dans son ensemble ;

10. *Recommande* aux groupes régionaux, afin d'assurer une continuité et une transition sans heurt entre les bureaux sortants et entrants, selon qu'il convient et conformément aux dispositions applicables de son Règlement intérieur, d'envisager des mesures permettant à l'un des vice-présidents du Bureau de se voir confier la présidence et de pouvoir ainsi en assumer les fonctions l'année suivante ;

11. *Note* la nécessité de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la présidence des réunions informelles du Conseil d'administration pouvant être assurée soit par le Président du Bureau, soit par l'un de ses vice-présidents ;

12. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de continuer d'organiser les sessions formelles des conseils d'administration de manière successive afin d'éviter toute interruption entre les sessions formelles des divers conseils ;

13. *Prie également* son secrétariat de lui soumettre des propositions concrètes qu'il examinera et dont il délibérera à la deuxième session ordinaire de 2019, afin de rendre ses propres sessions plus efficaces, notamment en examinant les questions inscrites à l'ordre du jour et l'examen attentif qu'il en a fait ;

14. *Prie en outre* ses membres, avec l'appui de son secrétariat, de rendre ses sessions interactives et de prévoir, selon qu'il convient, un temps de parole pour les déclarations des groupes et des pays ;

15. *Demande* que, parallèlement aux débats interactifs préconisés, tout format favorisant les interactions avec les chefs d'organismes prévoie des activités de suivi dans le cadre des mécanismes existants ;

16. *Engage* les chefs des organismes, fonds, programmes et entités à participer à ses sessions en mettant en ligne le texte intégral de leurs déclarations ou remarques liminaires (ou exposés) à l'avance et en prononçant des déclarations plus courtes à ses sessions. Les déclarations et exposés doivent être concis, appeler l'attention sur les principales questions examinées, reposer sur des données factuelles et être orientés vers l'action pour remédier aux problèmes soulevés ;

17. *Engage vivement* son Président à faire respecter les temps de parole accordés pour les déclarations ;

18. *Souligne* la participation de diverses parties prenantes à ses sessions, dans le strict respect des dispositions applicables de son Règlement intérieur et de l'accord qu'il a conclu, rappelle le paragraphe 11 de la décision 2018/14, et réaffirme qu'il importe de veiller à la parité des sexes dans la composition de ses panels de discussion ;

19. *Demande* à son Bureau de sélectionner deux ans à l'avance les destinations des visites de terrain, tout en se réservant la possibilité de les modifier si les circonstances l'exigent, afin de donner aux pays hôtes et aux organismes autant de temps que possible pour préparer ces visites ;

20. *Demande également* au Bureau de consulter, avec l'aide de son secrétariat, les bureaux des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM afin de coordonner la procédure de sélection des destinations des visites de terrain, et de lui soumettre des propositions à la première session ordinaire de 2020 afin d'harmoniser les critères de sélection des visites de terrain individuelles ;

21. *Demande en outre* à son secrétariat de distribuer, au moins quatre semaines avant chaque session, les projets de décision à l'ensemble de ses membres, à la discrétion du Bureau, et engage à nouveau vivement les États Membres à faire part de leurs remarques à ce titre, dans la mesure du possible avant le début de la session, afin d'entamer des consultations de fond sur les projets de décision dès le premier jour des négociations, sans exclure pour autant la possibilité de faire de nouvelles propositions durant les négociations ;

22. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et du PAM, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses décisions en se référant au tableau d'usage commun annexé au compte rendu écrit du groupe restreint ;

23. *Prie également* son secrétariat de distribuer les minutes des réunions du Bureau aux membres et observateurs du Conseil d'administration, une fois que ce dernier les aura approuvées ;

24. *Demande* à nouveau à son secrétariat de mettre à jour régulièrement et en temps réel le calendrier partagé en ligne de toutes les séances des conseils d'administration pour éviter les chevauchements avec les activités d'autres fonds et programmes, ou avec les fonctions d'importantes réunions officielles, dont le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/10

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018

Le Conseil d'administration

1. *Prend* note du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018, y compris du rapport sur la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun, du compendium de données et de la feuille de résultats ;

2. *Prie* l'UNICEF de faire figurer, dans ses futurs rapports au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, les jalons et cibles définis pour chaque indicateur faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de cet examen ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/11 Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend* note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2019/12](#)) ;
2. *Se félicite* de l'intensification constante du dialogue qu'il entretient avec le secrétariat de l'UNICEF sur les activités cruciales du Fonds dans le domaine humanitaire, grâce notamment aux améliorations apportées au rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et à une plus grande diversité géographique ;
3. *Rappelle* sa décision 2018/9 et exhorte l'UNICEF à faire figurer, dans ses prochains rapports annuels sur l'action humanitaire, des informations sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ;
4. *Prie* l'UNICEF d'inclure, dans le compte rendu sur l'action humanitaire qui sera présenté oralement à la deuxième session ordinaire de 2019, des informations sur la révision des Principaux engagements pour les enfants, assorties notamment d'un calendrier prévisionnel.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/12 Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour le Congo ([E/ICEF/2019/P/L.3](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 mars au 5 avril 2019, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;
2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays pour le Congo ([E/ICEF/2019/P/L.3](#)), y compris le budget indicatif global.

Session annuelle
11 juin 2019

2019/13 Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend* note de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Mali et de la première prorogation pour un an du programme de pays pour la Tunisie, toutes deux approuvées par la Directrice générale et présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.4](#) ;
2. *Approuve* la prorogation pour un an du programme de pays pour le Yémen, qui fait suite à deux prorogations d'un an et une prorogation de deux ans, telle que

présentée dans le tableau 2 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2019/P/L.4](#).

Session annuelle
13 juin 2019

2019/14

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2019/14](#)) et de la réponse de la direction ([E/ICEF/2019/15](#)) et se félicite de la mise en application rapide de la politique d'évaluation révisée ;

2. *Se félicite* que le nombre d'évaluations conduites à l'UNICEF soit le plus haut depuis 2012, prend note avec satisfaction du fait que trois nouveaux spécialistes principaux de l'évaluation aient été recrutés au niveau régional et que les dépenses consacrées à l'évaluation aient augmenté pour s'établir à 0,8 % du total des dépenses au titre des programmes pour 2018, et prie l'UNICEF d'atteindre, d'ici à la fin de 2019, l'objectif de 1 % fixé à cet égard, en application de sa décision 2018/10 ;

3. *Se félicite également* de la poursuite des activités de coordination menées par le Bureau de l'évaluation dans le système des Nations Unies pour le développement et des progrès accomplis concernant l'évaluation des activités de l'UNICEF, mais constate avec préoccupation une baisse du taux d'évaluation dans certaines régions et l'augmentation importante du nombre de mesures annoncées par la direction dans ses réponses, mais non encore appliquées, et prie l'UNICEF de remédier à ces problèmes et de lui faire rapport à ce sujet à la session annuelle de 2020 ;

4. *Accueille* avec satisfaction le résumé des évaluations institutionnelles, des études d'évaluabilité, des synthèses et des examens achevés en 2018, prie l'UNICEF d'organiser, en marge de la deuxième session ordinaire de 2019, une réunion informelle d'information sur l'évaluation des stratégies d'innovation et de présenter, à la première session ordinaire de 2020, le rapport sur la question et la réponse de la direction ;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de renforcer sa capacité de procéder à des analyses fondées sur le genre dans ses activités d'évaluation et de faire figurer ces analyses dans les rapports de synthèse qu'il lui présente ;

6. *Prend note* des résultats de l'évaluation de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence humanitaires complexes, de son résumé ([E/ICEF/2019/16](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2019/17](#)) ;

7. *Prie* l'UNICEF d'élaborer des stratégies structurées concernant l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées et concernant le dialogue sur les principes humanitaires avec les partenaires de réalisation au niveau national ;

8. *Engage* tous les bureaux de pays qui font face à des situations d'urgence humanitaire complexes à s'appuyer sur des analyses de vulnérabilité déterminant clairement quels sont les filles et les garçons les plus vulnérables ;

9. *Prie* l'UNICEF de décrire, dans le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF qu'il lui présentera à sa session annuelle de 2020, les progrès qu'il aura accomplis dans la recherche d'un moyen d'équilibrer la couverture

et l'équité lors de ses interventions dans des situations d'urgence humanitaire complexe.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/15

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/18) et de la réponse de la direction (E/ICEF/2019/19) ;

2. *Se félicite* de la multiplication des activités de conseil et d'orientation en matière de déontologie organisées par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF à l'intention du personnel et de la direction, et salue le rôle moteur que joue la conseillère principale en déontologie dans la diffusion de normes éthiques à l'UNICEF et à l'échelle du système ;

3. *Prie* l'UNICEF d'appliquer pleinement les recommandations qui le concernent parmi celles qu'a formulé le Corps commun d'inspection à l'occasion de l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et prie le Bureau de la déontologie de lui faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard à la session annuelle de 2020 ;

4. *Rappelle* sa décision 2018/11, prie l'UNICEF de lui transmettre un résumé des résultats et des recommandations issus du Sondage mondial du personnel de 2017 et de lui transmettre, à sa session annuelle de 2020, un résumé similaire concernant le Sondage mondial du personnel qui aura été organisé en 2019 ;

5. *Rappelle* sa décision 2018/11, prend note de l'intensification sensible des activités du Bureau de la déontologie, prie l'UNICEF et le Bureau de la déontologie de procéder à une évaluation du niveau des ressources fournies à celui-ci, afin de veiller à ce qu'il dispose des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat, et demande au Bureau de lui présenter, à sa session annuelle de 2020, les résultats de cette évaluation.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/16

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2018 (E/ICEF/2019/AB/L.3), de la réponse de l'administration à celui-ci (E/ICEF/2019/AB/L.4) et du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit, et accueille avec satisfaction l'avis global sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF ;

2. *Se félicite* de la communication d'informations sur les principaux indicateurs clefs de performance relatifs aux activités du Bureau ;

3. *Se félicite également* que le rapport annuel qui lui a été soumis pour 2018 présente une analyse plus approfondie des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur des bénéficiaires et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, conformément à son mandat, notamment en ce qui concerne les allégations portées, les enquêtes menées et les mesures prises ;

4. *Se félicite en outre* de la création du Groupe de la sauvegarde de l'enfance au sein du Bureau de la Directrice générale de l'UNICEF ;

5. *Prend note* de l'augmentation notable du nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement et d'abus d'autorité ;

6. *Engage* la direction de l'UNICEF à faire preuve d'encore plus de transparence, dans ses rapports relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels, sur le nombre total d'actes de cette nature signalés et sur la manière dont elle s'assure que les mesures prises contre l'exploitation et les atteintes sexuelles s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

7. *Prend acte* du taux élevé d'application des recommandations issues des audits et de l'élaboration par la direction de plans d'actions visant à faire face aux risques les plus importants concernant l'administration des programmes, la gestion des risques, l'application du principe de responsabilité, l'approvisionnement, la logistique, la gestion des biens ainsi que la sûreté et la sécurité ;

8. *Note* avec préoccupation qu'il est difficile de recouvrer les fonds auprès des partenaires de réalisation ;

9. *Encourage* l'UNICEF, agissant conformément à sa stratégie de lutte contre la fraude, à renforcer la prévention, la détection et la répression systématiques des cas de fraude et de manquement quels qu'ils soient, et prend note avec préoccupation du faible nombre d'allégations de fraude ;

10. *Accueille* avec satisfaction la recommandation faite à la direction de l'UNICEF de simplifier l'architecture des politiques afin que le personnel comprenne mieux les directives et manuels de l'organisation et s'y conforme davantage ;

11. *Demande* au Bureau de l'audit interne et des investigations de pourvoir tous les postes vacants et prie l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau soit doté de ressources suffisantes.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/17

Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2018/8 et 2019/5 et prend note avec satisfaction de la politique de tolérance zéro adoptée par la Directrice générale à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, dans l'organisation et à l'échelle du système, et accueille favorablement les informations actualisées qui lui ont été présentées sur le sujet pendant la session annuelle en cours ;

2. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil, le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de

discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et les mesures prises par l'administration en réponse à ce rapport ;

3. *Prend note* avec satisfaction de la stratégie de l'UNICEF destinée à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les bénéficiaires et le harcèlement sexuel, laquelle prévoit des mesures destinées à soutenir les victimes, à faire remonter les informations, à faire respecter le principe de responsabilité et à favoriser l'établissement de partenariats, souligne qu'il convient de mobiliser les ressources nécessaires à son exécution et prie l'UNICEF de faire le point sur la mise en œuvre de cette stratégie à la session annuelle de 2020.

Session annuelle
13 juin 2019

2019/18

Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du compte rendu fourni par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* l'UNICEF de s'efforcer d'échelonner comme il convient les descriptifs de programme de pays propres à chaque entité afin que chaque programme soit directement établi à partir du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (désormais rebaptisé plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), qui, en tant que document de planification le plus important du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, doit être conçu et mis au point en pleine consultation et d'un commun accord avec les gouvernements, et lui demande de lui faire, à sa prochaine session, un compte rendu sur les ajustements nécessaires ;

3. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter à sa prochaine session, pour information, un inventaire détaillé de ses ressources et capacités régionales, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et compte tenu des discussions en cours sur la restructuration de l'approche régionale du système des Nations Unies pour le développement ;

4. *Se félicite* du compte rendu préliminaire que l'UNICEF a fait sur ses gains d'efficacité, notamment grâce aux modalités de fonctionnement communes et au partage des locaux ; prie la Directrice générale de l'UNICEF de continuer de prendre des mesures visant à réaliser des gains d'efficacité et à assurer la réaffectation de ces ressources dans le respect du mandat actuel de chacune des entités concernées, conformément à la résolution 71/243 du 21 décembre 2016 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et de tenir compte des recommandations applicables formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur les possibilités d'améliorer l'efficacité et

l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5) ;

5. *Prie* l'UNICEF de lui faire régulièrement un compte rendu sur les gains d'efficacité et sur la réaffectation des ressources, au moyen des mécanismes de communication de l'information existants ;

6. *Prie également* l'UNICEF de continuer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre au point un système de suivi des gains d'efficacité ;

7. *Se félicite* du doublement de la contribution de l'UNICEF au titre de la participation aux coûts des coordonnateurs résidents et l'engage à appliquer le prélèvement de 1 %, selon qu'il convient, conformément à l'orientation opérationnelle afférente au prélèvement de coordination (12 mars 2019) publiée par le Bureau de la coordination des activités de développement ;

8. *Rappelle* sa décision 2018/15 et note qu'en ce qui concerne la perception du prélèvement de coordination, l'option du prélèvement administré par l'agence entraîne des tâches administratives supplémentaires pour l'UNICEF et nécessite des ajustements dans les procédures administratives de l'agence, et prie l'UNICEF de communiquer des informations sur ces ajustements et de lui rendre compte sans tarder, dans l'un des rapports qu'il est tenu de lui présenter, de toutes les transactions et tous les frais d'administration supplémentaires afférents à l'administration du prélèvement ;

9. *Rappelle également* combien il importe que le financement soit prévisible et exhorte les États Membres qui sont en mesure de le faire à accorder la priorité aux ressources ordinaires et aux annonces de contributions pluriannuelles ;

10. *Engage* l'UNICEF, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à mettre particulièrement l'accent sur l'exécution de leur plan stratégique, notamment le chapitre commun sur la programmation conjointe, conformément à leur mandat et à leurs avantages comparatifs et collaboratifs, et à lui présenter à sa session annuelle de 2020, notamment dans le cadre des examens à mi-parcours de leur plan stratégique, des renseignements indiquant comment le mécanisme interinstitutions des fonds et programmes des Nations Unies a contribué à l'amélioration de leur efficacité et de leur efficacité.

Session annuelle
13 juin 2019